

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
3 AOÛT 2026 – 19 h 30, réunion CM2026-08

Lors d’une séance régulière du conseil municipal du 3 août 2026 à 19 h 30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Patrick Prince	Rock Simard	Nancy Picard
	Matthew Farfan	Jacques Picard

Est également présent :
Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens. Il est 19 h 30.

2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l’ordre du jour.

Rés. 2026-08-01 Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Jacques Picard **et résolu à l’unanimité** d’adopter l’ordre du jour du 3 août 2026 tel que déposé, et ajouter le point suivant :

3.1 Période de question

3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 JUILLET 2026

Rés. 2026-08-02 Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jacques Picard **et résolu à l’unanimité** d’adopter le procès-verbal du 6 juillet 2026.

3.1 PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen signale une situation problématique. La situation est prise en note et fera l’objet d’un suivi afin de vérifier les faits, de constater la situation sur le terrain et de déterminer si celle-ci relève ou non de la responsabilité de la Municipalité.

4 RAPPORT DE LA PERMANENCE

4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT

L’inspecteur en bâtiment et en environnement dépose son rapport mensuel.

4.1.3 RAPPORT DU COMITÉ D’URBANISME

Le conseiller Jacques Picard n’a rien à signaler.

4.2 INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

L’inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel.

4.2.1 RAPPORT COMITÉ TRAVAUX PUBLICS

Le conseiller Rock Simard n’a rien à signaler.

4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux

membres du conseil.

4.3.1 CHANGEMENT DE LA DATE – SÉANCE RÉGULIÈRE D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT qu'une séance ordinaire du conseil municipal était prévue le lundi 5 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT que les élections provinciales se tiendront le 5 octobre et que l'Hôtel de ville fera office de bureau de vote ;

Rés. 2026-08-03

Il est proposé par Patrick Prince, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

DE déplacer la séance du lundi 5 octobre 2026 au mercredi 7 octobre 2026.

4.3.2 RAPPORT DU COMITÉ RH

Le conseiller Patrick Prince n'a rien à signaler.

4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet dépose son rapport mensuel.

4.4.1 SOUMISSION CIRCUIT VITALITÉ

CONSIDÉRANT que Marie Montigny dépose une soumission pour des services en graphisme & courtage d'impression dans le cadre des projets du circuit vitalité et du panneau d'accueil aux portes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la répartition des frais pour la réalisation de chaque projet incluant graphisme et impression seulement est la suivante :

Circuit vitalité : 4 210 \$ taxes non incluses
Panneaux accueil entrées municipalité : 1 950 \$ taxes non incluses

Rés. 2026-08-04

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

D' autoriser seulement les dépenses de services en graphisme et en impression pour le projet circuit vitalité représentant un montant de 4 840,66 \$, taxes incluses ;

D' autoriser le paiement de 50 % du service en graphique pour que débute le mandat.

4.4.2 AUTORISATION FONDS VERT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime que le projet « Un bâtiment municipal multifonctionnel et adapté aux changements climatiques comme cœur de village » est conforme aux orientations stratégiques de la Municipalité et constitue un projet structurant pour la communauté;

CONSIDÉRANT que l'agente de projet présente au conseil municipal une demande de financement visant la réalisation de la phase de planification du projet, dans le cadre du programme Études – Nouvelles constructions de bâtiments municipaux du Fonds municipal vert, laquelle comprend notamment :

- Les honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis, incluant les services d'architecture, d'ingénierie en mécanique, électricité et génie civil;
- Une étude comparative portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à un bâtiment traditionnel de superficie équivalente;
- La préparation des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prend acte de l'estimation des coûts de cette phase de planification, établie à 160 462 \$ taxes nettes ainsi que du montage financier proposé pour les dépenses admissibles, soit :

- Fonds municipal vert : 128 370 \$ (80 %);
- Municipalité de Stanstead-Est : 32 092 \$ (20 %);

CONSIDÉRANT que cette phase de planification constitue une étape préalable, nécessaire et essentielle à la réalisation du projet de construction « *Un bâtiment municipal multifonctionnel et adapté aux changements climatiques comme cœur de village* », puisqu'elle permettra de confirmer la faisabilité technique, financière, environnementale et fonctionnelle du projet avant sa réalisation;

Rés. 2026-08-05

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

QUE la Municipalité de Stanstead-Est désigne l'agente de projet madame Claudine Tremblay, comme personne autorisée à agir en son nom pour obtenir toutes les estimations nécessaires relatives au projet mentionné ci-dessus;

D' autoriser l'agente de projet madame Claudine Tremblay, d'agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à la transmission du formulaire de demande préalable.

4.4.3 RAPPORT INFRASTRUCTURES

Le conseiller Matthew Farfan n'a rien à signaler.

5 CORRESPONDANCE

5.1 EXTRAITS DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances reçues en août.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT

Dépôt du projet de règlement numéro 7-0009 (2026) concernant le contrôle intérimaire relatif à l'encadrement du développement éolien, adopté par la MRC de Coaticook. Des questions sont soulevées par les membres présents et la mairesse y apporte les réponses. Une discussion s'ensuit sur le projet de règlement.

6 RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait son rapport.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT- RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent. La mairesse informe les membres du conseil de la problématique liée à la diminution des services offerts par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité.

6.5 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

6.6 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

La conseillère Nancy Picard n’a rien à signaler.

7 PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées en juin et juillet 2026 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-01-04	12707	Cabanon Mercier	8 000,00 \$
2026-06-16	24634	FQM Assurances	263,78 \$
2026-06-20	91000551132	Poste Canada	46,20 \$
2026-06-25	353848	Caïn Lamarre	241,02 \$
2026-06-27	45484-84465-95228	Meta	34,93 \$
2026-06-30	-	Claudine Tremblay	58,49 \$
2026-06-30	7631	Perreault et Associés	5 893,62 \$
2026-06-30	-	Patrick Prince	66,92 \$
2026-06-30	-	Michelle Lavallée	83,88 \$
2026-07-08	-	VISA	13,50 \$
2026-07-13	243751	Bleuetière l'Or Bleu	50,00 \$
2026-07-15	2026	ADMQ - Zone Estrie	149,47 \$
TOTAL			14 901,81 \$

Rés. 2026-08-06

Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l’unanimité** :

D’approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L’agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées en juillet 2026 dans le cadre de sa délégation de pouvoir du mois.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-07-14	111393	Aqua-Pro Électrique Inc.	135,62 \$
2026-07-27	167714	Location Coaticook	425,41 \$
2026-07-10	3230215069	CANAC	21,82 \$
2026-07-14	FA 0157849	BMR Coaticook	44,47 \$
2026-07-15	466050	Groupe Colas	104,13 \$
2026-07-21	859573	Y. Therrien	86,11 \$
2026-07-21	FA0158765	BMR Coaticook	27,95 \$
2026-07-22	FA 00442372	BMR Coaticook	9,73 \$
TOTAL			855,24 \$

Rés. 2026-08-07

Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l’unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE

L'inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées en mai et juin 2026 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-06-04	114060	Couillard Construction	756,24 \$
2026-06-16	296	Francis Boily	2 906,38 \$
2026-06-17	886773	Entreprise Y. Fecteau	595,42 \$
2026-06-18	859569 - 859570	Yves Therrien	3 261,86 \$
2026-06-20	202635	David Boily	3 987,66 \$
2026-06-23	-	Petro Canada	2 175,24 \$
2026-06-25	314315	Robitaille Equipement	2 068,00 \$
2026-07-01	166299	HTCK Ultramar	1 145,29 \$
2026-07-01	43	Canadian Tire	199,59 \$
2026-07-01	1371	Daniel Boily	4 773,47 \$
2026-07-06	16013	Transport Marcel Morin	1 403,84 \$
2026-07-08	2293	Plantation Francoeur	2 914,62 \$
2026-07-10	202639	David Boily	2 335,81 \$
2026-07-26	309750	Alain Therrien	1 660,17 \$
2026-07-26	309749 - 309750	Alain Therrien	4 065,72 \$
TOTAL			34 249,31 \$

Rés. 2026-08-08 Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.4 ADOPTION DES COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en juillet 2026, d'un montant total de 255 576,38 \$;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en août 2026, d'un montant total de 12 353,99 \$;

Rés. 2026-08-09 Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D'approuver les comptes tel que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 RÉSOLUTION - VENTE POUR TAXES – AUTORISATION GREFFIER-TRÉSORIER

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose

comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Rés. 2026-08-10

Il est proposé par Patrick Prince, appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser le greffier-trésorier à offrir, au nom de la Municipalité de Stanstead-Est, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 3 décembre 2026 ;

D' autoriser le greffier-trésorier à signer, au nom de la Municipalité de Stanstead-Est, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D' autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D' autoriser le greffier-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

8.2 RENOUVELLEMENT ASSURANCE CIVILE FQM

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil la convention relative à la couverture d'assurance proposée par la FQM, portant le numéro MMQP-03-044050.21, pour la période du 7 octobre 2026 au 7 octobre 2027;

CONSIDÉRANT que le directeur général passe en revue avec les membres du conseil l'ensemble des couvertures d'assurance incluses ainsi que les avenants proposés;

Rés. 2026-08-11

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser le directeur général a renouvelé la couverture d'assurance civile MMQP-03-044050.21 selon les conditions discutées par le conseil.

8.3 ENTENTE LOISIRS – COATICOOK

Le point est reporté.

8.4 ACHAT BICIBORNE – 1030 CHEMIN SMITH

CONSIDÉRANT que le conseil municipal constate la fréquentation régulière et l'achalandage croissant d'un circuit cyclable informel empruntant le chemin Smith;

CONSIDÉRANT que l'ancien immeuble situé au 1030, chemin Smith est désormais la propriété de la Municipalité et qu'il est prévu de l'aménager afin d'y offrir des installations adaptées aux besoins des cyclistes;

CONSIDÉRANT qu'Acier Jean Hébert a soumis le devis no 844, au montant de 2 855 \$ avant taxes, pour la fourniture d'une station de réparation de vélos destinée à être installée sur le chemin Smith;

Rés. 2026-08-12

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Rock Simard et **résolu** ;

D'accepter le devis no 844 et d'autoriser le directeur à faire l'achat d'une station vélo Bici Borne, pour un montant total 3 282,54 \$, taxes incluses.

POUR 4 CONTRE 1

8.5 ENTENTE CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé, en 2024, une entente avec la Croix-Rouge canadienne pour la période couvrant les années 2024 à 2027 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que dans ladite entente, le conseil municipal accorde une contribution d'un montant fixe de 225 \$, par année, car moins de 1 000 habitants, pour supporter le service de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT que la contribution pour la période de juillet 2026 à juin 2027 est maintenant exigible;

Rés. 2026-08-13

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Matthew Farfan et **résolu à l'unanimité** ;

QUE le conseil autorise le paiement du montant total de 225 \$, à la Croix-Rouge canadienne, conformément à l'entente en vigueur.

8.6 FACTURE ENVIRO SOLUTION CANADA – ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE

CONSIDÉRANT que Enviro solutions Canada Inc , services de vente et d'épandage de Chlorure de magnésium liquide, transport inclus dépose les factures :

- No 3650 , d'un montant de 21 029,31 \$ avant taxes ;
- No 3673 , d'un montant de 9 841,20 \$ avant taxes ;

Rés. 2026-08-14

Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement des factures no 3650 et 3673 totalisant un montant de 32 344,23\$, taxes incluses, à Enviro solutions Canada Inc pour services de vente et d'épandage de 74 030 litres de Chlorure de magnésium liquide, transport inclus.

8.7 FACTURE COUILLARD CONSTRUCTION – RECHARGEMENT

CONSIDÉRANT que Couillard Construction dépose la facture no 114557 d'un montant de 113 583,39 \$ avant taxes, représentant l'achat de 4 315,76 tonnes de MCMG20B ;

Rés. 2026-08-15

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser le paiement de la facture no 114557, d'un montant total de 130 592,50 \$ \$, taxes incluses, à Couillard Construction.

8.8 SOUTIEN POMPIERS AYER'S CLIFF – HALLOWEEN

ATTENDU que l'Association des pompiers de la caserne 3 distribue bénévolement, chaque année, entre 500 et 550 sacs de bonbons aux enfants à l'occasion de la soirée d'Halloween;

Rés. 2026-08-16

Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D' autoriser un don de 100 \$ pour l'achat de bonbons et appuyer la démarche bénévole de l'Association des pompiers de la caserne 3, d'Ayer's Cliff.

9 AVIS DE MOTION

10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 RÈGLEMENT 2026-08 – RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

L'adoption du règlement est reportée à un conseil ultérieur.

10.2 RÈGLEMENT 2026-09 - CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES.

CONSIDÉRANT que selon le Code municipal, la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion de relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes ;

CONSIDÉRANT que selon l'article 67 de la *Loi sur les Compétences municipales*, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre c-24.2) ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer ou sortir de leurs propriétés ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stanstead-Est souhaite établir des règles concernant le partage des coûts et des responsabilités liés aux accès aux voies publiques ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 1^{er} juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général présente aux membres du conseil les objectifs et les implications des différentes dispositions prévues au règlement ;

Rés. 2026-08-17

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** ;

D' le règlement 2026-09 – concernant l'aménagement des entrées privées.

11 DIVERS

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2026-08-18

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

DE fermer l'assemblée. Il est 22h22.

(s)

Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

Pamela B. Steen
Mairesse